



CONSEIL D'ECOLE

Année Scolaire 2020-2021

23/11/2020

18:30

Ecole Primaire Thierry Le Cordier
Courtonne La Meurdrac

Participants :

Excusés : M. PROSPER PAUL, Inspecteur de l'Education Nationale,

M. BOISNARD, maire

Mme MAILLET, adjoint au maire chargée des affaires scolaires

Mme BLANCHARD (CP-CE1), enseignante

Membres avec voix délibératives :

Présents : Melle OTHON (CE1-CE2, Dir., Présidente du Conseil d'Ecole), Melle LABOUREAU (Maternelle), Mme TAFFET (CM1-CM2), enseignantes

Mme Brière, Panthou, Valence représentants des parents d'élèves

Membres invités :

Sujets à l'ordre du jour

- Fonctionnement du Conseil d'Ecole
 - Approbation du procès verbal de la dernière réunion (juin 2020)
- Restauration scolaire et hygiène
- Vie scolaire
 - résultats des élections des représentants de parents d'élèves
 - rentrée 2020 : effectifs, organisation pédagogique
 - règlement intérieur : présentation et vote
 - projet d'école, projet dans les classes
 - mise en place des APC et des stages de réussite
- Activités post et périscolaires
- Sécurité et équipement
 - bilan de l'exercice incendie
 - bilan des travaux réalisés et à venir dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des Risques
 - PPMS
 - registre public d'accessibilité
- Questions diverses

La séance est ouverte à 18h30.

Fonctionnement du Conseil d'Ecole

→ présentation de ses membres :

Melle OTHON souhaite la bienvenue aux personnes nouvellement nommées et espère que cette année scolaire permettra, ensemble, d'améliorer le fonctionnement de l'école afin de favoriser la réussite des enfants ainsi que leur bien-être.

Présentation des membres présents avec voix délibératives et de leurs fonctions. Présentation des membres suppléants (sans voix délibérative) présents pour enrichir le débat.

→ Attribution du conseil d'école :

- Le conseil d'école prend des décisions, donne son avis sur de nombreuses questions de la vie de l'école et doit être informé des mesures d'ordre pédagogique.

- Il décide le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il adopte le projet d'école après avoir été informé de ses différentes étapes (bilan, état des lieux, objectifs, actions, classe découverte...) et de sa partie pédagogique. Le conseil d'école sera informé de la rédaction du prochain projet d'école 2020-2025. Le bilan du précédent projet d'école a été réalisé en fin d'année scolaire l'an dernier. Ensuite, les enseignantes ont défini les prochaines actions selon les axes indiqués par l'académie. Les enseignantes ont commencé l'élaboration du plan d'action et de la rédaction des fiches actions.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école.

- Il donne son avis sur l'utilisation des crédits (choix des manuels et matériel pédagogique), l'intégration des enfants handicapés, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants (service de surveillance, compte rendu de la commission de sécurité...), l'organisation des aides spécialisées (RASED), l'information des parents. Le maire doit consulter le conseil d'école sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe (mais il n'est pas obligé de suivre son avis.)

→ Règlement intérieur spécifique au fonctionnement du Conseil d'Ecole.

- seuls les parents titulaires (ou leur suppléant s'ils sont absents) peuvent voter.

→ approbation du procès verbal de la dernière réunion (juin 2020)

Restauration scolaire et hygiène

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, l'association lire et faire lire n'interviendra pas cette année.

L'équipe enseignante souhaite rappeler qu'elle n'est pas tenue d'être présente dans les locaux sur le temps de pause méridienne. La mairie doit donc organiser avec le personnel municipal la prise en charge des élèves qui se blessent sur le temps du midi. En cas de besoin, Melle OTHON a transmis les coordonnées des familles et le téléphone dans son bureau est accessible.

La municipalité souhaite rappeler que pour des raisons d'hygiène, il est strictement interdit que des enfants ou des adultes traversent la cantine en dehors du service des repas. L'accès au bureau de la directrice et au photocopieur doit se faire par l'extérieur.

La mairie étudie la possibilité de changer les modalités d'inscription aux services périscolaires pour que celle-ci soit valable sur une période plus longue qu'une semaine actuellement.

Vie scolaire

→ résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

1 liste (4 titulaires + 4 suppléants)

nombre d'inscrits : 97

nombre de votants : 65

taux de participation : 67%

La liste a obtenu 100% des suffrages exprimés.

Sont élus :

titulaires : Mmes CARPENTIER, VALENCE, PANTHOU, M.PRIGENT

suppléants : Mmes BRIERE, CAPEL, KUGELMANN, ENGLISH

Vie scolaire (suite)

→ rentrée 2020 : effectifs, organisation pédagogique :

effectifs à la rentrée 2020 :

classe	effectifs	organisation pédagogique
PS	5	Mme LABOUREAU : 21 élèves (atsem : Mme ARROT)
MS	10	
GS	6	
CP	8	Mme BLANCHARD : 14 élèves
CE1	6	
	7	Melle OTHON : 16 élèves déchargée le vendredi par Mme CLEMENTONI
CE2	9	
CM1	6	Mme TAFFET : 19 élèves
CM2	13	
Total	70	- 10 élèves par rapport à la rentrée 2019

poste de brigade rattaché à l'école : Romane LEFEBVRE.

Dès que le protocole le permettra, un décloisonnement sera mis en place en fin d'après-midi. Melle OTHON et Mme CLEMENTONI prendront en charge les CE1 pour la découverte du monde et l'anglais.

L'Inspecteur de circonscription reste M.PROSPER-PAUL.

Les membres du RASED sont : M. CANU, maître E et Mme OUILLON psychologue scolaire (en remplacement de Mme KALIS jusqu'au mois de décembre).

Le maître E intervient à la demande des enseignants auprès d'élèves dont les difficultés d'apprentissage persistent. Il travaille en petit groupe pendant le temps scolaire. Il propose des bilans scolaires et une aide spécialisée adaptée.

La psychologue scolaire intervient auprès d'enfants qui rencontrent des problèmes à l'école : apprentissage, comportement, intégration... Elle effectue des bilans psychologiques, des entretiens avec les parents et les enfants, les enseignants et les aides de vie scolaire (AVS) Elle participe aux équipes de suivi des enfants en situation de handicap. Elle assure le lien avec les services de soins ou les services sociaux. Ses interventions ne peuvent se mettre en place qu'avec l'autorisation écrite des parents. Elle intervient à la demande des enseignants ou des parents.

→ règlement intérieur :

Un protocole d'absentéisme détaillé a été remis aux écoles. L'équipe enseignante souhaiterait qu'il soit intégré au règlement intérieur.

Règlement voté à l'unanimité.

→ le protocole COVID 19

Afin de respecter les recommandations du protocole et d'éviter le brassage des élèves, les lieux d'accueil des quatre classes ont été différenciés. Les maternelles/CE1-CE2 entrent et sortent par le portail en haut et les CP-CE1 et CM1-CM2 par le portail en bas.

Les horaires de récréation ont été échelonnés pour que les élèves ne se croisent pas.

Les deux services de cantine ont été maintenus, chaque élève a une place attribuée et les groupes classes sont séparés par une distance d'au moins un mètre.

Depuis les vacances de la Toussaint, la garderie est de nouveau installée dans la salle des fêtes pour répondre aux exigences de non brassage des élèves.

Si un enfant était déclaré positif, la directrice en informerait l'inspecteur qui prendrait contact avec le médecin scolaire, le sous-préfet et la cellule COVID. A ce stade, aucune information ne serait donnée ni aux familles ni à la municipalité, cela relevant du secret médical. L'enfant serait isolé 7 jours mais il n'y aurait pas d'isolement des cas contact.

A partir de 3 cas confirmés, l'inspecteur prendra contact auprès des mêmes services mais également auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la mairie. Dans ce cas là, la directrice établirait la liste des cas contact possible et c'est suite au retour de l'ARS que les décisions seraient prises. L'ARS contacterait le médecin conseiller technique qui préviendrait la cellule COVID, le médecin scolaire et l'Inspecteur. Ensuite l'Inspecteur prendrait contact auprès du sous préfet, du maire et de la directrice. Ensuite la directrice informerait les familles de la conduite à tenir. Si des enfants devaient être isolés ce serait à la CPAM de fournir les attestations aux employeurs.

Si une classe ou l'école devait être fermée, l'équipe enseignante a mis en place un plan de continuité pédagogique : le travail serait fourni aux familles par mail, pour celles qui ne pourraient pas imprimer ou qui n'auraient pas de connexion internet, un système de « drive » serait mis en place à l'école. Les enseignantes contacteraient les familles par téléphone régulièrement pour prendre des nouvelles. Les difficultés de connexions et certaines familles n'ayant pas internet ne permettent pas à l'équipe enseignante de mettre en place des classes virtuelles

Vie scolaire (suite)

→ projet d'école, projets dans les classes :

La photo de classe a été réalisée le jeudi 24 septembre. La photo de groupe a dû être effectuée à l'extérieur et les adultes y portent le masque. Un encart avec la photo individuelle de l'adulte sans masque y sera intégré. Pour des raisons de facilité, l'équipe enseignante a souhaité revenir à la commande directement à l'école sans passer par internet.

Les classes de maternelle, CE1-CE2 et CM1-CM2 se sont inscrites au projet « y'a pas de mauvaises graines » proposé par l'agglomération de Lisieux Normandie. Les élèves de maternelle se sont inscrits au thème sol, petites bêtes et vers de terre avec deux interventions prévues les 25 mai et 8 juin. La classe de CE1/CE2 a postulé pour le cycle de l'eau (thème choisi l'an dernier mais qui n'avait pas pu être mis en place avec le confinement) et les CM1/CM2 sur la qualité de l'air et le tri des déchets et l'effet sur l'environnement avec deux interventions prévus les 11 et 18 mars.

Les élections au conseil d'élèves ont eu lieu dans les classes du CP au CM2. Ont été élus : pour les CP-CE1 : Adam et Kézia, CE1-CE2 : Marlon et Camille, pour les CM1-CM2 : Louis et Romane (suppléants Ethan et Priscilia). Le premier conseil d'élèves se réunira dès que le protocole sanitaire le permettra. On y échange autour des motifs des conflits dans la cour de récréation et on cherche des solutions, on cherche aussi des pistes d'amélioration du climat scolaire.

Afin de remédier aux difficultés d'apprentissage occasionnées par le confinement, des stages de réussite ont pu être proposés aux vacances d'automne à tous les enfants du CP au CM2. Dans notre école, 3 CE1, 4 CE2 et 2 CM1 ont pu en bénéficier. Melle OTHON a encadré ces stages. 4 élèves sont venus la première semaine et 5 autres la deuxième semaine. Ils avaient classe du lundi au vendredi (mercredi inclus) de 9h à 12h. Ils y ont travaillé la lecture (fluence, compréhension), l'orthographe, la numération et la résolution de problèmes. Compte tenu des règles sanitaires, le spectacle de Noël ne pourra pas avoir lieu dans les conditions habituelles. Mme MAILLET confirme le maintien de la subvention de 15 euros par enfant pour l'achat de livres. Melle OTHON demandera à M.SALLES pour qu'il vienne faire le père Noël le vendredi 18 décembre dans les classes.

Si des séances sont proposées par les cinémas de Lisieux, les enfants iront au cinéma avant les vacances de Noël.

L'école ne bénéficiera pas de l'intervention de M.Volland pour la mise en place de ces projets musicaux. Un crédit de 9 heures a été accordé pour l'ensemble des classes. M.Volland se réunira avec les enseignantes afin d'échanger sur les possibilités de mise en place.

La PMI est intervenue le vendredi 16 octobre auprès des élèves de certains élèves de petite section et de moyenne section.

Le carnaval devrait avoir lieu le vendredi 23 avril avant les vacances. Il n'y aura pas de défilé dans le bourg mais les élèves se rendront sur le stade.

Les enfants se rendront au Nautille chaque mardi et jeudi du 10 mai au 18 juin. Afin de réaliser une économie de 500 € sur le transport en prenant un bus de l'agglomération, l'école a changé son créneau et les enfants iront à la piscine le matin. L'APE ayant dû annuler des manifestations et la tenue des événements à venir étant incertaine compte tenu des conditions sanitaires, le conseil municipal a décidé de subventionner une partie du transport pour la piscine.

Un protocole a été mis en place au sein du Nautille. Les enfants et les adultes devront se laver les mains au gel hydroalcoolique à leur arrivée à la piscine, jusqu'à l'arrivée au bord du bassin le port du masque pour les adultes sera obligatoire. Les élèves devront prendre une douche savonnée (distributeur de savon au niveau des douches) Une zone de casiers et des vestiaires seront réservés à chaque classe. Ils seront désinfectés entre chaque classe. La sortie se fera par les issues de secours pour éviter de croiser l'autre classe qui arrivera. Le masque ne sera pas obligatoire au bord du bassin mais la distance physique devra être respectée.

Suite au confinement, la classe découverte prévue l'an dernier a été reportée. Tous les élèves de l'école partiront en classe découverte du 14 au 15 juin pour les maternelles CP et jusqu'au 16 juin pour les CE-CM. Ils seront hébergés au Manoir des Hauts Tilleuls de Tailleville (centre UNCMT). Lors de la classe découverte tous les CE1 seront avec Melle OTHON.

Les maternelles/CP réaliseront une pêche à pied, un tableau de coquillages, une activité autour de la laisse de mer et la visite d'une ferme (ferme des pâtis).

Les élèves de CE et CM feront de la pêche à pied, participeront à une séance de char à voile, visiteront le port et le phare de Ouistreham, découvriront les dunes et apprendront les nœuds marins pour les CE. Les CM visiteront la batterie de Merville et fabriqueront la maquette d'un char à voile.

Melle OTHON attend la confirmation des activités, de l'emploi du temps et le nouveau devis (deux activités ayant été ajoutées)

La mairie participera à hauteur de 3 000€, 60 € ont été demandés aux parents de maternelles CP et 90€ aux parents de CE et CM. L'APE financera le transport pour 3 500€ et la coopérative scolaire pour un montant minimum de 1 500€.

Une première réunion information pour les familles sera faite lorsque l'ensemble des activités et l'emploi du temps de la semaine seront connus. Il sera proposé aux nouvelles familles de verser 10 euros par mois de novembre à mars ou juin afin de financer le séjour.

Afin de financer cette classe découverte, la coopérative scolaire et l'APE mettront en place différentes actions. La coopérative scolaire propose de nouveau chaque semaine une vente de viennoiseries. En janvier, elle proposera une tombola pour gagner des galettes des rois, une autre tombola sera organisée à Pâques.

L'APE a proposé une vente de chocolats de Noël. 25% du montant de chaque commande ont été reversés à la coopérative scolaire soit un montant de 1100 euros.

L'APE souhaiterait organiser une bourse aux jouets/vêtements et un loto mais pour l'instant les règles sanitaires ne le permettent pas. Elle a prévu d'organiser un loto crottin sur le stade le 14 mars 2021.

Si les conditions sanitaires le permettent, elles organiseront la foire à tout et la kermesse.

Vie scolaire (suite)

→ résultats des évaluations diagnostiques de début d'année.

Les élèves de CP et CE1 ont participé aux évaluations nationales. Quelques élèves ont été indiqués comme fragiles ou à besoin en lecture fluence, en calcul et en résolution de problèmes. Ces thématiques ont été ajoutées au projet d'école et font l'objet d'un travail plus approfondi en classe et en APC.

	Courtonne La Meurdrac	Circonscription Lisieux Sud	Calvados	France
élèves à besoins CP	3.12%	7.37%	5.94%	7.74%
élèves fragiles CP	9.38%	17.55%	14.37%	15.64%
réussites CP	87.50%	75.08%	79.69%	76.62%

	Courtonne La Meurdrac (moyenne des deux classes)	Circonscription Lisieux Sud	Calvados	France
élèves à besoins CE1	0 %	8.10%	7.74%	9.05%
élèves fragiles CE1	10,12%	16%	14.12%	14.63%
réussites CE1	89.88%	75.90%	78.14%	76.32%

→ les Activités Pédagogiques Complémentaires

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu après la classe du 16h35 à 17h20. Les enseignantes y travaillent des notions de français et de mathématiques.

Le temps des APC étant de 36h annuelles, il n'y aura pas d'APC certaines semaines.

Sont pris en charge :

- 3 élèves de CP
- 4 élèves de CE1
- 3 élèves de CE2
- 3 élèves de CM1
- 1 élève de CM2

→ le budget de la coopérative scolaire

Présentation du bilan du budget scolaire pour l'année 2019-20: charges : 9190 € produits : 11 690 €

Melle OTHON rappelle que la coopérative scolaire prend en charge le financement des entrées lors des voyages scolaires, l'abonnement à des journaux ou livres pour la classe, l'achat de matériel d'art visuel. Selon les possibilités de l'APE, la coopérative prend en charge si nécessaire une partie des transports.

Les mamies lectures ont fait un don de 72€ à la coopérative scolaire. L'argent provient de la vente de livres de l'ancienne bibliothèque municipale lors du marché de Noël et de la foire à tout communale. Cet argent servira à acheter des livres de lecture pour la classe de CP.

La coopérative a également reçu un don de 200€ des écuries du rallye de la côte fleurie, argent qui contribuera au financement de la classe découverte.

Activités post et périscolaires

Plusieurs parents ont fait des remarques à Melle OTHON concernant la conduite sportive et le langage du chauffeur de bus. Melle Othon les a invités à s'adresser à l'agglomération comme c'est elle qui a la compétence du transport scolaire et elle a remonté ces informations à la mairie et a eu M. Trichet de l'agglomération au téléphone.

La mairie a organisé une réunion avec un représentant de l'agglomération et avec le transporteur VTNI.

Sécurité et équipement

→ exercice d'évacuation incendie

réalisé le 11 septembre 2020. Temps d'évacuation 1m30 avant appel et 1min50 après l'appel: (jour et horaire donnés)

→ exercice PPMS attentat intrusion

Présentation du PPMS.

Le PPMS sera réalisé avant les vacances de Noël. Compte tenu des règles sanitaires ce sera l'option « attentat - se cacher » qui sera retenue. Un PPMS « risques majeurs » aura lieu le 16 février à l'échelle du département.

Sécurité et équipement

Suite aux exercices PPMS attentat intrusion se cacher de l'an dernier, il avait été relevé que ce signal choisi (corne de brume) n'était pas pertinent. Lors d'un précédent conseil d'école, l'équipement de chaque classe avec un mégaphone avait été évoqué pour un montant d'une vingtaine d'euros. Cela permettrait également de remplacer le sifflet pour le signal incendie car celui-ci est aussi difficilement audible par certaines classes.

Il appartient à la mairie de transmettre aux personnes louant des locaux des bâtiments de l'enceinte de l'école de transmettre les indications concernant les évacuations et les signaux en cas d'alerte.

- bilan des travaux réalisés et à venir dans le cadre du RSST

Les registres suivants doivent être mis en place au sein de l'école : un registre santé et sécurité (RSST), un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), un registre de danger grave et imminent, un registre de sécurité incendie, un plan particulier de mise en sureté (PPMS attentat et risques majeurs), un dossier technique amiante, les mesures radon, les fiches de données sécurité relatives aux substances dangereuses, le registre des équipements sportifs, le dossier des aires de jeux, le registre public d'accessibilité. Ces registres devront être remis à la directrice dans les meilleurs délais.

Les feuilles de vérification annuelle des installations électriques, des chauffages, des extincteurs, des équipements sportifs et des aires de jeux devront être remis à la directrice chaque année.

La mairie devra transmettre ces différents documents à la directrice dans les meilleurs délais. Une demande de ces documents par mail avec copie à l'inspecteur sera faite.

- demande de travaux et d'équipement

- achat de 4 mégaphones
- achat de deux thermomètres frontaux sans contact
- installation de prises électriques dans les classes (maternelle et CP)
- installation d'un lavabo à hauteur d'adulte dans le couloir des maternelles / CE
- robinet qui fuit chez les CP/CE1
- fermeture des classes maternelles et CE à clé (plan vigipirate)
- changement des portes-manteaux (maternelles et CE)
- réfection de la peinture dans la classe des CM
- installation d'un sol vinyl dans les classes ayant du parquet ou vitrification pour faciliter l'entretien et d'un sol vinyl dans la salle de motricité.

Deux poubelles pour le tri du papier ont été installées.

Les classes de maternelles, CE et le dortoir sont équipés de nouveaux rideaux. Le tissu a été acheté, il reste à confectionner les rideaux pour les classes de CP-CE1 et de CM1-CM2.

Le grenier au dessus de la cantine a été en partie vidé afin de permettre de stocker du matériel de l'APE.

L'équipe enseignante souhaiterait qu'un affichage interdisant l'accès aux véhicules pendant les heures d'entrée et de sortie de classe (8h-9h / 16h-17h) en haut de la rue de la mairie soit installé car certains véhicules montent jusqu'à la salle des fêtes et croisent des enfants ce qui est très dangereux.

Un don avait été remis à la mairie. Du matériel de musique et d'informatique sera acheté.

Comme il a été convenu l'an dernier Melle OTHON adressera en fin d'année civile la demande des travaux à réaliser pour l'année à venir.

Questions diverses

- aucune question

La séance est close à 20h30.

dates des prochains conseils d'école : lundi 22 mars et lundi 28 juin à 18h

Fait à Courtonne La Meurdrac, le lundi 23 novembre 2020

La secrétaire

La Directrice,
présidente du Conseil d'Ecole

Les Représentants de Parents

